



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des concours et examens professionnels
RH4B

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE
SECRETARE DE CHANCELLERIE
AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Mardi 12 octobre 2021

**Géographie économique et organisation institutionnelle
et administrative de la France et de l'Union européenne**

Epreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte
portant sur l'option choisie par le candidat lors de l'inscription

Durée totale de l'épreuve : 3 h 00
Coefficient : 2

Ce dossier comporte 10 pages (page de garde et questions non comprises)

SUJET
(au verso)

SOMMAIRE

Document 1 - Conseil de l'UE : Quelles priorités pour la présidence slovène ? (2 pages)

Document 2 – Données personnelles : le pass sanitaire maintenu par le Conseil d'Etat. (1 page)

Document 3 - Le Conseil d'État a rendu un arrêt historique aujourd'hui (jeudi 1er juillet) dans lequel il dénonce l'inaction du gouvernement français pour respecter l'Accord de Paris et lutter contre le réchauffement climatique. (1 page)

Document 4 – Pourquoi le spectre du pétrole cher est de retour. (2 pages)

Document 5 - Emprunt européen : Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission, parle d'un « jour véritablement historique ». (1 page)

Document 6 – Régions : des compétences encore trop mal connues. (1 page)

Document 7 – Répartition et taux de pauvreté de la population par âge et type de ménage dans le Grand Est. (1 page)

Document 8 - Revenu annuel moyen par unité de consommation selon l'âge dans le Grand Est (en euros). (1 page)

QUESTIONS

Les candidats sont invités à s'exprimer avec clarté et précision à l'aide de leurs connaissances et des documents de support ci-joints. Une réponse de 15 à 20 lignes environ est souhaitée pour chacune des questions suivantes. Toute réponse se limitant à un résumé ou à une simple paraphrase des supports documentaires fournis sera pénalisée.

Question 1 : La présidence tournante du Conseil de l'Union européenne (4 points) / Document 1

Question 2 : Comment le Conseil d'Etat protège-t-il les citoyens ? (3 points) / Documents 2 et 3

Question 3 : Le pétrole, un enjeu géopolitique ou économique ? (3 points) / Document 4

Question 4 : L'emprunt européen et ses conséquences pour l'UE (3 points) / Document 5

Question 5 : Les compétences des régions (3 points) / Document 6

Question 6 : Les facteurs de pauvreté chez les jeunes en France (4 points) / Documents 8 et 9

Document 1

Conseil de l'UE : quelles priorités pour la présidence slovène ?

Le 1er juillet 2021 marque le début de la présidence slovène du Conseil de l'UE, pour une période 6 mois. Elle vient conclure un trio de présidences marqué par la crise du Covid-19 et la relance économique. Après six mois de présidence portugaise, la Slovénie, membre de l'Union européenne depuis 17 ans, assume la présidence tournante du Conseil de l'UE à partir du 1^{er} juillet 2021. C'est la deuxième fois que ce petit pays du nord-ouest des Balkans, qui a fêté le 25 juin dernier le 30^{ème} anniversaire de son indépendance de l'ex-Yougoslavie, préside les réunions des ministres européens. Sa grande première, en 2008, avait été marquée par les préparatifs de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, et par la déclaration d'indépendance du Kosovo. Hasard politique, le Premier ministre de l'époque Janez Janša occupe de nouveau ce poste depuis mars 2020, après plusieurs séjours dans l'opposition. Le leader du Parti démocratique slovène (SDS, droite) devra composer avec le programme de la Commission européenne, ainsi qu'avec les bilans des présidences allemande et portugaise. Et définir, avec les présidents du Parlement européen et de la Commission, une liste de priorités politiques pour l'année 2022, avant de passer le relais à la France le 1er janvier prochain.

Conclure un trio marqué par la crise

La présidence slovène vient en effet conclure le trio de présidences entamé par l'Allemagne en 2020, et poursuivi par le Portugal du 1er janvier au 30 juin 2021. Marqué par la réponse à la crise du Covid-19, ce trio revendique déjà un important bilan – plan de relance européen, accord commercial avec le Royaume-Uni, sommet social de Porto ou Conférence sur l'Avenir de l'Europe – qu'il reviendra à Ljubljana de conforter. Le premier des quatre axes du programme slovène, que le Premier ministre détaillera devant les eurodéputés le 6 juillet prochain, est ainsi consacré à la résilience et à la reprise, et vise à renforcer les capacités de l'UE face aux crises sanitaires, économiques, énergétiques, climatiques et cybernétiques, actuelles et futures. Cette ambition passe, d'après le site officiel de la présidence, par la construction d'une Europe de la santé autonome, capable de garantir la disponibilité des médicaments et matériels médicaux, et de soutenir la recherche et leur développement. Ainsi, la mise en place de la nouvelle autorité européenne d'intervention en cas d'urgence sanitaire, baptisée HERA, doit permettre la mise en œuvre d'une Europe de la santé. Le programme s'intéresse par ailleurs à la résilience numérique et à la protection contre les cyber-attaques. Enfin, la présidence slovène accompagnera la reprise économique du continent en assurant la mise en œuvre effective du plan de relance Next Generation EU, puisque le Conseil de l'UE évaluera et approuvera les programmes nationaux, afin d'enclencher les premiers versements aux États membres.

Poursuivre les transitions

Chamboulé par la pandémie, le programme des trois présidences comprenait aussi plusieurs chantiers au sujet de la **transition écologique et numérique**, qui constituent le deuxième axe du programme slovène – en dépit du climato-scepticisme assumé du Premier ministre Janez Janša. Ljubljana entend transformer l'essai des compromis trouvés depuis 2019 au niveau européen en les traduisant en législation contraignante. En particulier, la présidence slovène s'attellera à la négociation du paquet législatif "*Fit for 55*", cœur battant du Pacte vert européen, et qui englobe aussi bien la révision des objectifs de réduction d'émissions de CO2 que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Avec, en ligne de mire, la COP26, prévue au mois de décembre prochain à Glasgow. Dans le domaine numérique enfin, le second semestre 2021 verra notamment progresser la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (NIS), ainsi que les textes sur le marché numérique (*Digital Market Act*) et les services numériques (*Digital Services Act*). Dans

son programme, la Slovénie se fixe également pour objectif de *“veiller à l'utilisation éthique et au développement de l'intelligence artificielle”*.

Sûreté à l'extérieur

La présidence slovène ambitionne de faire de la **crédibilité internationale de l'UE** son troisième axe politique. Celui-ci comprend un renforcement de l'espace Schengen et de la politique migratoire européenne, explique le pays, qui compte faire avancer les négociations sur le nouveau Pacte sur la migration et l'asile. En matière de relations extérieures, la Slovénie cherchera à renforcer les relations transatlantiques, notamment via l'OTAN, et à œuvrer en faveur du processus démocratique en Biélorussie. Mais surtout, Ljubljana souhaite faire du partenariat oriental et de la relation de l'Union avec les Balkans occidentaux sa priorité. Ainsi, une *“attention particulière”* sera portée à leur avenir européen, à la poursuite du processus d'élargissement, à la reprise économique de la région, ainsi qu'à la transition écologique et numérique de ces pays, indique le programme du pays. Point central de sa présidence, un sommet entre ces États doit être organisé en Slovénie à l'automne.

Valeurs à l'intérieur

Le quatrième et dernier axe de la présidence slovène, est celui des valeurs. Le gouvernement souhaite promouvoir **“une Union fondée sur l'État de droit et le mode de vie européen”**, reprenant à son compte l'intitulé – un temps polémique – du portefeuille du commissaire européen Margaritis Schinás. La présidence slovène, qui co-présidera la Conférence sur l'avenir de l'Europe pendant six mois, entend défendre le rôle du Conseil de l'UE et des États membres dans le processus. Ljubljana souhaite aussi alerter sur l'évolution démographique négative dans l'UE, sans pour autant détailler de propositions concrètes. Le gouvernement slovène mènera enfin, en lien avec la Commission, le second dialogue annuel sur l'Etat de droit en Europe, qu'il souhaite défendre comme *“valeur européenne commune”*, mais qui *“respect[e] les traditions et les systèmes constitutionnels nationaux”*.

Source : Touteurope.eu / Léo Lictévout / 01.07.21

Document 2

Données personnelles : le pass sanitaire maintenu par le Conseil d'Etat

L'association "La Quadrature du Net" avait déposé en juin dernier un recours en référé au Conseil d'Etat contre le dispositif...

Le pass sanitaire ne sera pas suspendu !... Malgré une demande de l'association de défense et de promotion des droits et liberté sur Internet "La Quadrature du Net", le juge des référés du Conseil d'Etat a refusé de suspendre le dispositif, **entré en vigueur le 9 juin**.

Le mois dernier, l'association "a demandé au juge des référés du Conseil d'Etat de suspendre le 'pass sanitaire', craignant un usage de données personnelles sensibles (état civil, justificatifs de statut vaccinal ou de résultat de test)", rappelle l'institution dans un communiqué...

La Quadrature du Net estimait notamment que le pass sanitaire, qui doit permettre d'accéder à certains lieux comme les salons, foires, stades, mais aussi prochainement les discothèques, "divulgue de façon injustifiée des données sur l'état civil et des données de santé".

La version numérique du dispositif "est facultative"

L'association dénonçait également l'obligation de présenter un document d'identité pour accéder à ces grands événements... "Si, en pratique, la possession d'une carte d'identité semble être une obligation pour beaucoup de personnes, elle ne l'est pas en droit : notre identité se prouve par tout moyen (pendant des siècles, par exemple, elle se prouvait simplement par **témoignage oral**, ce que l'administration admet d'ailleurs comme étant toujours valable)", avait-elle souligné.

Mais le Conseil d'Etat a estimé que le dispositif est conforme à la loi et "ne porte pas une atteinte grave et illégale au droit au respect de la vie privée ou au droit à la protection des données personnelles".

Il relève notamment que la version numérique du dispositif "est facultative et que les informations collectées **sont conservées sur les téléphones mobiles des personnes**". Cela limite ainsi "leur traitement ou leur conservation sur des bases nationales", ajoute-t-il, précisant par ailleurs que "le contrôle des justificatifs par l'application TousAntiCovid Vérif se fait également au niveau local".

"Un motif d'intérêt public"

Le juge a également estimé que le pass sanitaire "**répond à un motif d'intérêt public pour la préservation de la santé de la population** et que les données collectées le sont de façon limitée et appropriée par rapport aux objectifs poursuivis (principe de minimisation)".

La Quadrature du Net a regretté cette décision... "Dans une décision déplorable qui traduit une absence de compréhension des faits et qui revient sur des éléments que nous ne contestons pas, le Conseil d'Etat, après avoir laissé la situation pourrir pendant trois semaines (alors que les textes prescrivent un délai de 48 heures) refuse de voir une illégalité manifeste dans le **pass sanitaire**", souligne l'association...

Source : Boursier.com

Document 3

Le Conseil d'État a rendu un arrêt historique aujourd'hui (jeudi 1er juillet) dans lequel il dénonce l'inaction du gouvernement français pour respecter l'Accord de Paris et lutter contre le réchauffement climatique.

La juridiction suprême de l'ordre administratif donne neuf mois à la France pour prendre « toutes mesures utiles permettant d'infléchir la courbe des émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire national afin d'assurer sa compatibilité avec les objectifs ». D'ici au 31 mars 2022, soit en pleine campagne présidentielle, la France doit impérativement muscler sa politique climatique. L'État n'est en effet pas parvenu à justifier que ses objectifs climatiques pourront être respectés.

« Le Gouvernement admet que les mesures actuellement en vigueur ne permettent pas d'atteindre l'objectif de diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre fixé pour 2030 », notent les juges. Cet objectif se trouve dans la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) dans laquelle la France s'engage à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici à 2030, par rapport à 1990, et à atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le Conseil d'État avait été saisi par la commune de Grande-Synthe (Nord) et par plusieurs associations environnementales (Oxfam, Greenpeace, Notre Affaire à Tous...) en janvier et mars 2019 pour « inaction climatique ». La ville du Nord s'estime particulièrement exposée aux risques liés au changement climatique et craint devoir faire face à une montée des eaux dans les années à venir.

Corinne Lepage l'avocate de Grande-Synthe se réjouit d'une « décision historique », soulignant que l'État reconnaît « le caractère largement insuffisant du projet de loi Climat et Résilience ». Cette décision du Conseil d'État intervient alors qu'hier (30 juin) la France se faisait épingler par le Haut Conseil pour le Climat (HCC) qui présentait au gouvernement son troisième bilan annuel, alertant sur les efforts « insuffisants » du pays pour lutter contre le réchauffement climatique. Déjà en début de semaine la politique climatique nationale était sous le feu des critiques : lundi (28 juin) le Sénat, à majorité de droite, a voté le projet de loi Climat et Résilience. Un texte jugé affaibli par le ministère de la Transition écologique, et « encore bien trop faible face à l'urgence climatique » par Greenpeace France. (...)

Un arrêt qui doit « faire réfléchir » l'UE

Pour l'eurodéputé Verts/AEL et ancien Maire de Grande-Synthe Damien Carême, « cet arrêt du Conseil d'État est historique : pour la première fois en France, l'État est enjoint d'agir par sa propre justice en raison de son inaction climatique. Je souhaite que cet arrêt sonne le glas du cynisme politique. Plus personne n'est dupe et je salue les actions en justice similaires menées dans d'autres pays de l'UE » (...).

Source : Clara Bauer-Babef, EURACTIV France

Document 4

Pourquoi le spectre du pétrole cher est de retour

Le baril va-t-il bientôt dépasser les 100 dollars, pour la première fois depuis 2014 ? Le risque est à nouveau élevé, malgré la transition énergétique qui permettrait un recul de la demande de brut dans quelques années. Les pays producteurs n'y ont pas forcément intérêt toutefois. Il y a un an, après quatre mois de crise sanitaire, l'ère du pétrole bon marché semblait s'installer pour un bon moment. Alors que la consommation de carburants s'effondrait, les stocks de brut accumulés aux quatre coins de la planète étaient tellement énormes qu'une remontée des cours paraissait improbable. Les cuves de pétrole sont restées pleines pendant de nombreux mois, c'est vrai. Mais elles commencent à se vider rapidement désormais, et l'or noir flambe à nouveau. Les automobilistes sur la route des vacances font la grimace : le litre de gazole, tombé à 1,16 euro pendant le premier confinement au printemps 2020, est vendu en moyenne aujourd'hui 1,43 euro dans les stations-service françaises. Aux Etats-Unis, le gallon d'essence a dépassé la barre symbolique des 3 dollars en pleine « driving season ».

Le Brent à 75 dollars

Le baril de Brent s'est installé autour de 75 dollars ces derniers jours, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis deux ans et demi. Pour les pays producteurs, la crise sanitaire qui les a si durement frappés l'an dernier n'est plus qu'un souvenir. Au point qu'on reparle à nouveau d'un baril à 100 dollars. Les analystes de Bank of America l'évoquent, le patron de Total, celui du négociant de matières premières Trafigura... tous l'envisagent ouvertement à plus ou moins court terme - dès l'an prochain pour Bank of America.

L'effet incertain du télétravail

Tout semble en effet converger pour renchérir l'or noir. D'abord, bien sûr, la demande qui repart. Le trafic automobile est revenu à un niveau proche de la normale. Même dans les pays où le variant Delta fait des ravages, les restrictions de déplacement ne sont plus aussi strictes que l'an dernier. Pire, l'essor du télétravail dans les pays riches pourrait n'avoir aucun effet sur le trafic routier. Des études suggèrent que les télétravailleurs utilisent plus leur voiture pour se déplacer pendant la journée, pour les courses, les activités des enfants... « Dans beaucoup de cas, le travail à la maison se transforme en travail dans la voiture », écrivent les experts de Bank of America. Seul le trafic aérien reste en berne, mais il redécoule lui aussi. Le recul de la consommation de pétrole promis par la transition énergétique est encore loin !

Prudence saoudienne

Face à cette demande soutenue, l'offre ne suit pas, ce qui stimule les prix. L'Opep et la Russie, alliés depuis 2016 pour soutenir les cours, ont volontairement réduit leur production dans des proportions sans précédent l'an dernier après le krach pétrolier. Une tactique gagnante qui a fait rebondir les cours. Ils ont commencé à rouvrir les robinets du pétrole, mais très progressivement, et pas suffisamment pour suivre la progression de la consommation. L'Arabie saoudite, en particulier, se montre très prudente. Troisième producteur mondial et premier exportateur, le royaume wahhabite préfère continuer à brider sa production pour profiter des prix élevés, quitte à perdre des parts de marché.

Moins de pétrole de schiste américain

Riyad, Moscou et leurs alliés peuvent se le permettre car, pour l'instant, les Etats-Unis n'en profitent pas. Depuis une dizaine d'années, l'essor du pétrole de schiste américain avait bouleversé la stratégie de l'Opep. Dès que les cours mondiaux grimpaient, la production américaine, devenue

profitable, montait en flèche, déjouant la stratégie de quotas du cartel. La crise sanitaire a changé la donne. Les actionnaires et les créanciers des compagnies pétrolières américaines ne veulent plus dépenser à fonds perdus et demandent un retour sur investissement plus rapide. En conséquence, les pétroliers du Texas et d'ailleurs forent moins qu'avant. Les Etats-Unis restent le premier producteur mondial mais avec des volumes inférieurs de 15 % à ce qu'ils étaient avant l'épidémie.

Exportations iraniennes

Toutes les planètes sont-elles donc alignées pour un retour aux 100 dollars ? En réalité, rien n'est moins sûr. A court terme, tout accès de faiblesse de la demande lié à la crise sanitaire est de nature à calmer les prix. Du côté de l'offre, l'Iran augmenterait ses exportations si les Etats-Unis levaient leurs sanctions à la suite d'un accord sur le nucléaire avec Téhéran. A plus long terme, des pays producteurs finiront par augmenter leur production si les cours restent élevés. Les Etats-Unis mais aussi le Brésil, la Norvège ou encore le Guyana, un petit pays d'Amérique du Sud aux réserves abondantes, y seront incités. Sans compter que des dissensions se font jour au sein même de l'Opep, notamment de la part des Emirats arabes unis, un poids lourd de l'alliance. L'annulation de la réunion des pays membres qui devait se tenir ce lundi, après avoir été repoussée à deux reprises, en est la parfaite illustration. Les Emirats arabes unis ont lourdement investi pour augmenter leurs capacités de production et ils n'ont pas l'intention de les laisser oisives (...).

Vincent Collen (Les Echos, 5 juillet 2021)

Document 5

Emprunt européen : Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission, parle d'un "jour véritablement historique"

Avec le plan de relance de 750 milliards d'euros, l'Union européenne emprunte en commun sur les marchés. Une chance historique, mais aussi un basculement du pouvoir vers Bruxelles, observe Eric Albert dans sa chronique.

Chronique. Enfin ! Deux décennies après le lancement de la monnaie unique, le géant monétaire qu'est la zone euro a commencé à utiliser son potentiel financier : mardi 15 juin, la Commission européenne a emprunté sur les marchés financiers 20 milliards d'euros, à un taux de 0,086 %. C'est le premier pas du grand plan de relance paneuropéen de 750 milliards d'euros. Pour la première fois, les Vingt-Sept utilisent l'immense privilège que leur offre leur taille économique, avec un embryon de budget commun. Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission, parle d'un « jour véritablement historique ». L'adjectif n'est pour une fois pas galvaudé.

Virage institutionnel. Il faut pourtant entamer ce virage institutionnel européen les yeux grands ouverts, en étant conscient des limites de ce plan : d'abord, il est lent et d'ampleur relativement limitée ; ensuite, il signifie un transfert de souveraineté vers Bruxelles, qu'il faudra assumer politiquement. L'Union européenne (UE) avance à son rythme habituel. Le plan de relance a été approuvé dans la douleur à la suite d'un très long sommet européen en juillet 2020. Il a ensuite fallu le finaliser en décembre, puis le ratifier dans chacun des vingt-sept pays. C'est chose faite depuis fin mai. Le déboursement sera lent lui aussi. Environ 13 % des fonds arriveront réellement dans les caisses des Etats cette année, suivis de 20 à 25 % par an jusqu'en 2024 et les derniers centimes attendront 2026 pour être versés. Rien à voir avec le plan de relance américain de 1 900 milliards de dollars (1 600 milliards d'euros), annoncé par le président américain Joe Biden en janvier, approuvé par le Congrès en mars et dont la quasi-intégralité aura été versée d'ici à l'automne. C'est le double du plan européen, versé en huit fois moins de temps.

Reconstruction à moyen terme des économies. Il ne faut cependant pas boudier son plaisir. L'UE n'est pas les Etats-Unis et le plan de relance n'a pas la même fonction. Les mesures d'urgence pendant la pandémie ont été assurées par chacun des vingt-sept Etats membres. Le « *quoi qu'il en coûte* » n'avait pas besoin de l'aide de la Commission européenne. Le plan paneuropéen vise à la reconstruction à moyen terme des économies. Les priorités sont données à des secteurs d'avenir : la numérisation (développement de la fibre optique, numérisation des administrations, développement du cloud...) et la transition écologique (énergies renouvelables, isolation des logements, transports décarbonés...). Un peu plus de la moitié des fonds représentent des subventions, avec une vraie solidarité des pays les plus riches vers ceux qui ont été les plus touchés par la pandémie, en particulier l'Italie et l'Espagne. Selon les calculs de la banque UBS, les croissances espagnole et italienne devraient augmenter de 0,6 % et 0,4 % par an respectivement, en 2021 et 2022, grâce à cette aide. Pas une révolution, mais une aide significative. La Grèce, le Portugal, la Roumanie ou encore la Pologne recevront aussi un soutien important.

Potentielle bombe politique à retardement L'autre limite du plan de relance européen est la potentielle bombe politique à retardement qu'il représente. Chaque pays doit soumettre à la Commission la façon dont il compte dépenser l'argent, et cette dernière doit l'approuver. Etant donné que l'argent vient de la Commission, qui réalise les emprunts, ce droit de regard est bien normal. Mais il s'agit d'un vrai transfert de souveraineté. Dans les circonstances politiques actuelles, cela se passe bien et Bruxelles ne rejettera a priori aucun plan. Mais imaginons que Matteo Salvini soit au pouvoir en Italie ou Marine Le Pen en France. Ces leaders politiques pourraient aisément utiliser les éventuels conflits avec Bruxelles à leur avantage et faire d'un bras de fer avec la Commission un argument anti-européen. Il est donc essentiel que les Vingt-Sept réussissent la mise en œuvre du plan. L'avancée institutionnelle européenne réalisée pendant cette pandémie doit se transformer en améliorations concrètes sur le terrain. Sinon, le risque est que ce plan paneuropéen soit aussi le dernier de son genre.

Eric Albert, *Le Monde*, 29 juin 2021

Document 6

Régions : des compétences encore trop mal connues

Et si la région était finalement la première grande inconnue des élections régionales ? On connaît leur taille, moins le contour de leurs compétences. Et il y a le fantasme des Länder... La sécurité est devenue le thème majeur de toutes les élections. Les régionales ne font pas exception alors même que cette compétence n'entre pas dans le champ des attributions des régions.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) les cantonne à l'enseignement secondaire et supérieur, à la formation professionnelle, aux transports, au développement économique et à l'aménagement du territoire. S'ajoutent, en partage avec d'autres collectivités territoriales, des compétences comme la culture et le sport, le logement, la santé et le tourisme. En pratique, toutefois, fût-ce indirectement, les exécutifs régionaux débordent largement ce cadre. « Les conseils régionaux, pointe Olivier Renaudie, professeur de droit public à l'École de droit de la Sorbonne (université Paris-I/Panthéon-Sorbonne), mettent en place des projets en lien avec la sécurité dans les domaines de leurs compétences comme l'enseignement secondaire ou les transports. »

« Dans le premier cas, détaille le directeur du GRALE (Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe), cela peut passer par l'installation de caméras de vidéosurveillance ou l'embauche du personnel de sécurité dans les lycées. Dans le second cas, l'installation de caméras dans des gares et l'embauche d'agents de sécurité et de médiation concerneront, par exemple, les gares. »

Cet aveu d'impuissance des régions - ou perçu comme tel par les électeurs - est peut-être un des ressorts de la désaffection des urnes au premier tour des régionales. Colosse économique et démographique, l'Île-de-France, première région de l'Union européenne, doit ainsi plus sa richesse à la force centripète d'un pays de tradition jacobine qu'à une décentralisation laissant une réelle marge de manœuvre aux régions même agrandies. Pour mémoire, l'Île-de-France, c'est environ 31% du PIB (produit intérieur brut) sur à peine 2 % du territoire national (...).

« Les Länder (...) sont autant de petits pays avec leur propre constitution, leur propre cadre juridique dans tous les domaines ou presque. L'État fédéral n'exerce, en Allemagne, qu'une compétence transversale. À l'inverse, la décentralisation en France ne s'entend qu'au regard d'un État centralisateur unitaire, comme une exception à la règle en quelque sorte. L'Espagne, pour sa part, se situe à mi-chemin entre la France et l'Allemagne. »

L'idée de plus d'autonomie accordée aux régions fait, cependant, lentement son chemin : « Le territoire pertinent pour telle ou telle compétence publique n'en finit pas d'interroger, convient Olivier Renaudie. La loi de 2015 a bousculé la géographie des régions sans véritablement réaménager leurs compétences et leurs missions encore largement entravées. Même l'Île-de-France n'est pas dotée d'un statut particulier alors que la métropole du Grand Paris en a un. La crise sanitaire a montré les limites de ce manque d'autonomie. »

Aller plus loin, donc au risque de s'affranchir d'un principe d'égalité cher à la République. « Moins de contrôles de l'État, moins de règles communes, c'est peut-être permettre aux régions de tirer le meilleur parti de leurs spécificités et potentialités. Mais c'est aussi rompre avec la règle de la péréquation qui voit l'État contrôler et corriger les disparités trop fortes entre les régions. » Aller plus loin, à l'exemple du modèle allemand, c'est surtout assumer, d'une région à l'autre, les inégalités entre citoyens.

Source : *La Montagne*, Jérôme Pilleyr

Répartition et taux de pauvreté de la population par âge et type de ménage dans le Grand Est.

Type de ménage	Ensemble		Moins de 30 ans		De 30 à 39 ans		40 ans ou plus	
	Nombre de personnes	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes	Taux de pauvreté (en %)
Célibataires	748 124	16,0%	94 487	26,9%	80 676	17,0%	572 961	14,0%
Famille monoparentales	576 231	32,5%	42 956	57,5%	122 984	43,9%	410 292	26,4%
avec 1 enfant	289 356	22,4%	23 918	46,4%	44 036	26,9%	221 403	19,0%
avec 2 enfants	186 390	34,4%	12 898	66,3%	45 076	41,2%	128 417	28,7%
avec 3 enfants ou plus	100 485	57,8%	6 141	81,9%	33 872	69,6%	60 472	48,7%
Couples	3 037 747	7,6%	213 071	14,6%	563 371	8,7%	2 261 306	6,6%
sans enfant	1 191 784	5,1%	97 552	8,8%	76 630	6,5%	1 017 602	4,6%
avec 1 enfant	800 093	8,0%	69 636	14,2%	170 026	7,3%	560 431	7,5%
avec 2 enfants	1 045 871	10,1%	45 883	27,2%	316 715	9,9%	683 273	9,0%
avec 3 enfants ou plus	650 244	26,6%	19 710	52,1%	193 558	29,9%	436 976	24,0%
Autres ménages	321 702	15,0%	11 992	27,3%	31 825	24,0%	277 886	13,5%
Ensemble	5 334 048	14,2%	382 215	24,8%	992 413	18,3%	3 959 421	12,2%

Lecture : dans le Grand Est, 45 883 personnes vivent dans un ménage constitué d'un couple et de deux enfants dont le référent fiscal a moins de 30 ans. Leur taux de pauvreté s'élève à 27,2 %, alors qu'il est de 9,9 % lorsque le référent fiscal est trentenaire et 9,0 % lorsqu'il a 40 ans ou plus. *Source : Insee, Filosofi 2014.*

Document 8

Revenu annuel moyen par unité de consommation selon l'âge dans la région Grand Est (en euros)

	Salaires (net de CSG)	Indemnités chômage (net de CSG)	Prestations sociales hors logement	Allocations logement	Solde des autres revenus (patrimoine, retraites, activités indépendantes) et des impôts
Moins de 30 ans	14 696	1 031	1 121	771	454
De 30 à 39 ans	16 765	864	1 627	502	1 338
40 ans ou plus	12 425	653	690	262	10 123
Ensemble	13 300	716	875	340	7 966

Lecture : dans le Grand Est, pour un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans, le revenu annuel moyen provenant de salaires est de 14 696 euros, les indemnités chômage de 1 031 euros, les prestations sociales hors logement de 1 121 euros, les allocations logement de 771 euros et le solde provenant d'autres revenus de 454 euros.

Source : Insee, Filosofi 2014